

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **8 juin 2022** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par Madame Julie Pariseau. Monsieur André Hughes, directeur du service des ressources informationnelles est présent physiquement à la salle de conférence du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Anik Truchon (administratrice) Madame Cindy Vallée (administratrice) Monsieur Steve Fournier (administrateur) Madame Chantal Dufort (administratrice) Monsieur David Smith (administrateur) Madame Nadine Côté (administratrice) Madame Alexandra Girard (administratrice) Monsieur Jean-Nicolas Leclerc (administrateur) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)
ABSENT(S)	Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Isabelle Gagné (administratrice)
PERMANENCE	Monsieur André Hughes (administrateur non-votant)
INVITÉ(S)	Monsieur Martin Roy

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est demandé par le porteur du dossier, M. David Smith, que le point 7.2 inscrit à l'ordre du jour soit reporté à une date ultérieure.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Jean-Nicolas Leclerc **ET APPUYÉE** de madame Nadine Côté, il est résolu à l'unanimité,

1.4 Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêt des administrateurs

Aucun document n'est déposé à cette séance du 8 juin 2022.

1.5 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts ni apparence de conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance du 8 juin 2022.

1.6 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, présente les points de ce service.

2.1 Cotisation annuelle à l'Unité régionale Loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM)

CONSIDÉRANT l'apport important de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) pour plusieurs organismes œuvrant auprès de nos élèves;

CONSIDÉRANT que les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire au CA tenue le 31 mai 2022.

CA-2206-077

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** de monsieur David Smith, il est résolu à l'unanimité que le Centre de service scolaire des Chic-Chocs adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2022-2023 en versant sa cotisation annuelle de 357,84 \$ et que madame Nancy Bouchard ainsi que monsieur Steve Boulay, soient mandatés comme délégués à l'assemblée générale.

2.2 Structure administrative du personnel d'encadrement 2022-2023

CONSIDÉRANT les articles 96.8, 96.9, 110.5 et 110.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'intérim à la direction générale et l'impact sur de possibles mouvements de personnel futurs;

CONSIDÉRANT les avis de la direction générale et de la direction générale adjointe assumée par Messieurs Bernard D'Amours et Yvan Gauthier de juillet 2021 à février 2022;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des comités des relations professionnelles de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des directeurs d'école de la Gaspésie (ADEG);

CONSIDÉRANT que la direction générale par intérim pourrait apporter prochainement, comme discuté en séance de travail, des modifications mineures à la structure administrative;

CONSIDÉRANT que si des modifications mineures sont apportées, la direction générale par intérim veillera à effectuer un retour en suivi auprès du CA;

CA-2206-078

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Cindy Vallée, **ET APPUYÉE** de madame Alexandra Girard, il est résolu à l'unanimité d'adopter la structure administrative du personnel d'encadrement 2022-2023, document DG-2122-003, daté du 25 mai 2022, version 1.

QUE la direction générale par intérim présente la structure administrative modifiée (s'il y a lieu) à une séance ultérieure du conseil d'administration pour adoption.

2.3 Plan des effectifs du personnel de soutien et professionnels 2022-2023

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, fait la lecture et dépose les documents des plans des effectifs du personnel de soutien et professionnels.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente les points de ce service.

5.1 Révision budgétaire

CONSIDÉRANT l'article 277 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2020-2021 via la résolution CCO-2009-011 en date 29 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le déficit anticipé est de - 965 735 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs peut s'approprier 15 % de l'excédent accumulé au 20 juin 2020 moins la valeur comptable nette des terrains au 30 juin 2020, moins la subvention pour le financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2020. La limite d'appropriation de l'excédent accumulé est de 1 065 965 \$;

CONSIDÉRANT que le déficit est à l'intérieur de la limite d'appropriation et que le déficit anticipé au 31 mars 2022 est légèrement supérieur à celui prévu au budget initial;

CONSIDÉRANT que les ajustements liés aux indexations salariales des enseignants ont été considérés dans le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que les incidences résultant de la pandémie de COVID-19 peuvent influencer les résultats de l'exercice en cours et que ces dépenses supplémentaires s'élevaient à 374 225 \$ au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'il faut envisager qu'il restera des sommes résiduelles dans les mesures dédiées et que ces sommes s'ajouteront aux résultats

ce qui amènera fort probablement le Centre de services scolaire à réaliser un surplus pour l'exercice considéré;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours à la rencontre préparatoire au CA tenue le 31 mai 2022;

CA-2206-079

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur Jean-Nicolas Leclerc, **ET APPUYÉE** de madame Nadine Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget révisé tel qu'il appert dans le document SRF2122-005, daté du 8 juin 2022.

5.2 Modification pour les frais de déplacement

CONSIDÉRANT que le centre de services désire s'arrimer à la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec;

COSNDIDÉRANT que l'indemnité de kilométrage de la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec est passée de 0,52\$/km à 0,545\$/km jusqu'à 8 000 km parcourus et de 0,465\$/km à 0,485\$/km pour les kilomètres dépassant 8 000 km le 1^{er} avril 2022;

CONSIDÉRANT que le prix à la pompe a augmenté de manière significative au courant de l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le centre de services désire s'arrimer à la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le CSSC recommande de faire augmenter l'allocation par déplacement pour le personnel chargé d'effectuer des commissions en faisant passer cette allocation à 5 \$ par déplacement avec un maximum quotidien de 10 \$;

CONSIDÉRANT que l'impact financier de ces ajustements est estimé à moins de 20 000 \$ annuellement;

CA-2206-080

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Anick Truchon, **ET APPUYÉE** de monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité que le taux pour le kilométrage pour le centre de services s'établisse à 0,545\$/km dès le 1^{er} juillet 2022 et que l'allocation par déplacement pour le personnel chargé d'effectuer des commissions augmente de 2 \$ pour s'établir à 5 \$ par déplacement avec un maximum quotidien de 10 \$.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur David Smith, directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, présente le point de ce service.

7.1 Tarification transports du midi 2022-2023

CONSIDÉRANT les articles 291 et 292 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'analyse des enjeux actuels énumérée par le Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du comité consultatif du transport scolaire de sa rencontre du 3 mai 2022;

CA-2206-081

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur Antonio J. Blouin, **ET APPUYÉE** de madame Alexandra Girard, il est résolu à l'unanimité de fixer comme suit la tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2022-2023 :

1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants ou +		Tarification unitaire	
Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
+ 30 \$	315 \$	+ 60 \$	525 \$	+ 90 \$	650 \$	+ 120 \$	735 \$	+ 1,00 \$	4,00 \$

7.2 Réfection de la structure de l'École Saint-Joseph-Alban

Ce point a été reporté à une prochaine séance.

7.3 Mandat service professionnel en architecture – Réfection de la toiture de l'École C.-E.-Pouliot

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer à l'école C.-E.-Pouliot pour la réfection complète de la toiture principale.

VU l'appel d'offres public qualitatif diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 11 mars 2022 afin de retenir une firme en architecture.

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	CONFORME	RECOMMANDATION
Proulx Savard Architectes	Rimouski	OUI	OUI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de retenir le soumissionnaire;

CA-2206-082

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Nadine Côté **ET APPUYÉE** de madame Chantal Dufort, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Proulx Savard architectes afin de produire les documents en architecture requis pour la réfection complète de la toiture principale de l'école C.-E.-Pouliot ainsi que les services durant la construction et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation du mandat selon les honoraires de la méthode à pourcentage pour un montant de 472 364 \$ plus les taxes applicables.

7.4 Réfection de la toiture de la résidence C.-E.-Pouliot

CONSIDÉRANT l'acceptation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2021-2022.

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'offre reçue:

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
J.C.O. Malenfant Inc.	Saint-Jean-de-Dieu	490 000,00 \$	563 377,50 \$	OUI	OUI
Ferblanterie de Matane	Matane	469 000,00 \$	539 232,75 \$	OUI	OUI
Toiture de la Vallée	Amqui	449 500,00 \$	516 812,63 \$	OUI	OUI

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy Architectes, experts professionnels dans le dossier;

CA-2206-083

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Nancy Vallée, **ET APPUYÉE** de monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Toiture de la Vallée Inc., pour les travaux de réfection de la toiture de la résidence C.-E.-Pouliot, au montant de 449,500,00 \$ taxes non incluses (67 312,63 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Correspondance de la présidence

La présidente fait la lecture des correspondances reçues.

- Madame la présidente informe les membres du conseil de la tenue prochaine de l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaire du Québec. Un retour sur cet événement sera effectué lors d'une prochaine séance.

10.2 Correspondance de la direction générale

La directrice générale par intérim fait la lecture de la correspondance reçue.

- Les moyens de pression du personnel d'encadrement dans le contexte des négociations pour le renouvellement de leur convention collective.
- Les négociations entre le gouvernement du Québec et les transporteurs scolaires.

11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 Levée de la rencontre

CA-2206-084

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par monsieur David Smith, **ET APPUYÉE** de madame Chantal Dufort, il est résolu de lever l'assemblée à 19 h 55.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétariat général